

Carnaval de Saint-Nom

Une véritable renaissance !

DOSSIER



Mai 2022 #67 www.saint-nom-la-breteche.fr



7

Solidarité et accueil de familles ukrainiennes



10

Finances communales : résultats 2021 et budget 2022



13

Des initiatives et des idées plein la tête à l'Espace Jeunes



15

Faire son propre compost, c'est tout un art !

Menuiserie Geppetto



Dressing
Cuisine
Parquet
Escalier
Meubles
Peinture



Fenêtres
Portes
Volets battants
Volets roulants
Portes de garage
Portails/Clôtures

09 75 51 11 30

www.menuiserie-geppetto.fr - 8, rue de Maule - 78870 Bailly -  facebook.com/menuiserieGeppetto

S.P.C.E. Choron



Salle d'exposition



Plomberie - Sanitaire
Traitement de l'eau



Électricité générale
Chauffage électrique



Chauffage Central



Climatisation & ventilation
Pompes à chaleur



Remplacement
de Chaudière



Chauffe-eau thermodynamique,
Électrique, Gaz (Crédit d'impôt)

(Crédit d'impôt selon loi de finance)

*Votre salle de bains,
un rêve qui se réalise*
**Création & rénovation
de salle de bains**

24, rue Charles de Gaulle
Tél.: **01.30.56.71.87**
78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Fax : 01.30.80.48.95

www.spce-choron-chauffage-electricite.fr
e-mail : spce.choron@wanadoo.fr

LES GRANDS

PROJETS

NE SE RÉALISENT
JAMAIS

SEUL



GIMCOVERMEILLE

Le talent immobilier

**VENTE
LOCATION
GESTION LOCATIVE**

6, Place de l'Europe
78860 Saint-Nom-La-Bretèche
Tél. : 01 34 62 08 08 - www.gimcovermeille.com



Editorial

Chers Nonnais-Bretêchois,

Ça y est, l'élection présidentielle a permis de désigner la personnalité qui va diriger notre pays pour les cinq prochaines années. Saluons le taux de participation élevé dans notre village : plus de 80 % pour le second tour !

L'élection de nos députés va bientôt suivre : soyons de nouveau nombreux aux urnes et souhaitons que les décisions justes pour l'avenir de notre pays soient mises en œuvre à la suite de cette double séquence démocratique.

Le dossier de ce numéro est consacré à la présentation du budget communal, acte annuel essentiel de la vie municipale. On entend souvent dire que Saint-Nom-la-Bretèche est « riche ». En réalité la commune ne l'est pas, mais le niveau de revenu moyen par habitant étant élevé, nous figurons pour les services de l'État parmi les communes dites « privilégiées ».

Dans le cadre des restrictions et contraintes imposées aux collectivités territoriales depuis plusieurs années nous subissons donc, et allons continuer à subir, des suppressions de dotations, des plafonnements de subventions et de nouveaux prélèvements.

Dans le même temps, la disparition en cours de la taxe d'habitation réduit encore l'autonomie financière des communes.

Nous faisons face à une forme de désengagement de l'État qui oblige les collectivités à augmenter leurs taxes foncières et à faire assumer par les habitants-proprétaires la plus large part des coûts et investissements prévus localement pour maintenir la qualité de vie, l'attractivité et le niveau des infrastructures et équipements.

Le budget qui a été présenté au dernier conseil municipal tient compte de cette situation financière délicate.

Pour mener à bien les projets d'amélioration des services et les investissements prévus, nous avons été contraints d'augmenter le taux communal de la taxe foncière, seul levier restant du ressort des communes.

Il faut savoir qu'une large majorité de communes est contrainte de recourir à cette augmentation car, contrairement à l'État, les communes ne peuvent emprunter pour couvrir les dépenses de fonctionnement et leur capacité d'emprunt pour investir est soumise à des critères stricts.

Pour les foyers, le solde entre la disparition de la taxe d'habitation et l'augmentation de la taxe foncière reste cependant bien positif.

Au terme de la présentation et du débat explicatif et documenté qui s'en est suivi, le budget a été voté par le groupe majoritaire. Les deux autres listes ont voté les investissements et les dépenses de fonctionnement mais n'ont pas voté les taux de taxes permettant de générer les ressources nécessaires pour y faire face. Notre question « comment voulez-vous, sans disposer des ressources nécessaires, investir et maintenir les services ? » est restée sans réponse.

La commune est gérée de façon sérieuse et le restera.

Concernant les actualités du village, le permis de construire de la résidence service seniors ayant été récemment signé, le constructeur fera bientôt connaître le calendrier des travaux. Vous en saurez plus très prochainement.

La situation en Ukraine reste préoccupante. Localement, saluons de nouveau l'élan de solidarité qui se poursuit en faveur des familles ukrainiennes arrivées dans la commune, ainsi que la bienveillance des familles d'accueil et des services communaux, en liaison étroite.

Tout en restant vigilants et en conservant certaines bonnes habitudes réjouissons-nous de l'arrivée des beaux jours et d'un agenda local riche en événements : la fête du village est de retour et des manifestations inédites sont au programme !

Chaleureusement

Gilles Studnia
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche

Au sommaire

4 INFOS PRATIQUES

Horaires mairie et agence postale
Prochain conseil municipal
Permanences d'urbanisme
Passeport, CNI : attention aux délais
Recensement des jeunes citoyens

5 ACTUALITÉ DU VILLAGE

A vos agendas
Solidarité Ukraine
Présidentielle et législatives
Jean-Baptiste Chauvin, photographe
Le Printemps des Commerçants
Festival du jeu de société moderne

Marché de créateurs
Soirée humour avec Éric Bouvron
Don du sang
Retour sur le carnaval de Saint-Nom
Un championnat du monde au golf
Bilan du Téléthon 2021

10 FINANCES

Budget communal

13 GÉNÉRATIONS

Vacances à l'Espace Jeunes
Fêtes des voisins et de la musique
Etat-civil

14 CADRE DE VIE

Début des travaux rue Guitel
Assainissement
Prudence : chenilles processionnaires
Encombrants, gravats, dépôts sauvages
Composter : tout un art...

16 TERRITOIRES

Plan climat air énergie territorial
Casting : spectacle intercommunal
Le Printemps de la Plaine de Versailles

18 LIBRE EXPRESSION

Infos pratiques

Cartes nationales d'identité et passeports

Les vacances approchent... les délais explosent !

Depuis le début de l'année, les délais pour obtenir un rendez-vous dans l'une des 44 communes des Yvelines équipées d'une station biométrique battent tous les records. Comptez plusieurs mois pour effectuer une demande de passeport ou de carte nationale d'identité. Depuis 2009, la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche ne délivre plus de cartes nationales d'identité, ni de passeports. Pour ces deux titres, vous pouvez remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même dans le cas de perte ou de vol.

Après avoir créé votre compte personnel ANTS et saisi votre état-civil et votre adresse, un numéro de pré-demande vous sera attribué. Pensez à le noter ! Vous devrez ensuite vous rendre, sur rendez-vous, dans l'une des mairies des Yvelines équipées d'une station biométrique pour finaliser votre demande. Liste sur le site www.saint-nom-la-breteche.fr.

Vous pouvez aussi faire vos démarches dans un autre département à condition de venir retirer votre titre, une fois établi, au même endroit.



Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
 - Mercredi : 9h30-12h
 - Samedi : permanence accueil, état-civil et police municipale le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h
- L'agence postale communale est ouverte aux mêmes horaires, plus tous les samedis de 9h30 à 12h.

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu en mairie le **24 mai 2022** à 19h.

L'ordre du jour ainsi que les comptes-rendus sont communiqués par voie d'affichage et sur le site web de la ville : www.saint-nom-la-breteche.fr.

Cette séance sera ouverte au public et retransmise en direct sur la page Facebook de la Mairie.

Urbanisme

Le service urbanisme de la mairie vous reçoit **sans rendez-vous le lundi après-midi, le mercredi matin et le vendredi après-midi** aux heures d'ouverture habituelles de la mairie indiquées ci-dessus. Il vous conseille sur vos démarches et vous renseigne sur la réglementation en vigueur. Tél. 01 30 80 07 04.

Nota : les dossiers sont instruits depuis 2013 par le pôle urbanisme de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) Tél. 01 30 55 12 69.

Recensement des jeunes citoyens



Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr

Le jeune reçoit une attestation de recensement et sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires notamment pour participer aux concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, s'inscrire sur les listes électorales...

Contact en mairie : 01 30 80 07 00

Magazine municipal Grand Angle n° 67 - Mai 2022

Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche. Tél. : 01 30 80 07 00.
Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. **Directrice de la rédaction :** Karine Dubois.
Responsable service communication : Pascal Bouchain, communication@mairiesnlb.fr
Tél. 01 30 80 07 13 / **Régie publicitaire :** LVC Communication : 06 11 59 05 32
Mise en page par nos soins. **Impression :** Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.
Photos : Freepik et tout droit réservé. **Dépôt légal :** Mai 2022 / ISSN 1268-4678.



Rejoignez-nous sur **facebook.com/mairiesainnomlabreteche**
Inscrivez-vous à notre Newsletter web www.saint-nom-la-breteche.fr

à vos agendas !

SPECTACLES

CONCERT PIANO SOLO

Dimanche 8 mai

Présenté par le Conservatoire de musique à l'Espace JKM à 17h avec **Élian Ramamonjisoa**. Au programme : Chopin, Liszt, Scriabine, Debussy. Part. libre



CONCERT MARIAL

Samedi 14 mai

Église de Saint-Nom à 20h30 L'ensemble vocal **Scalae Caeli** interprétera des oeuvres de Poulenc, Jenkins et Pachelbel 15 € (TR : 8 €) gratuit -16 ans

HUMOUR

Dimanche 15 mai

A l'Espace JKM à 17h « **Un Thé sur la banquise** » par **Eric Bouvron**. 15 € (TR 10 €). Réservations sur resa.culture@mairiesnlb.fr (+infos : page 9)



RÉCITAL ALTO & PIANO

Dimanche 22 mai

Présenté par le Conservatoire de musique à l'Espace JKM à 17h avec **Isaac Scordino**, **Sofia Tiar** et **Sylvie Santamaria**. Au programme : Beethoven, Liszt, Rachmaninov, Miaskovsky

AUTOUR DE CARMEN

Samedi 25 juin

Spectacle présenté par les élèves et professeurs du Conservatoire de musique et de danse à l'Espace JKM à 19h



GALA DE DANSE

Dimanche 26 juin

Le conservatoire de musique et de danse vous invite à un « **Voyage autour du monde** », à l'Espace JKM dès 15h

SOUVENIR

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Dimanche 8 mai

Victoire des Alliés en 1945 10h au monument aux Morts

Samedi 18 juin

Appel du Général de Gaulle Au monument aux Morts Horaire à préciser.

+ d'infos ?

Service des Affaires Culturelles et Associatives : (SACA) Tél. 01 30 56 66 27 sec.culture.asso@mairiesnlb.fr

ANIMATIONS

MARCHÉ DE CRÉATEURS

Samedi 14 mai

20 exposants de Saint-Nom et des environs, place de l'Europe, de 10h à 19h, ateliers et animations. (+infos page 8)



JOUONS A ST-NOM !

Samedi 21 mai

1er Festival du jeu de société moderne de 10h à 22h, à l'Espace JKM, organisé par la bibliothèque et l'équipe d'animation des centres de loisirs. Entrée libre (+infos : page 7)



FÊTE DU VILLAGE

Vendredi 24 juin

Après 2 ans d'absence, la fête du village revient aux abords de l'Espace JKM à partir de 18h avec de nombreux stands, jeux et animations. Tirage du feu d'artifice à 23h.

EXPOSITION

EXPO REG'ART

Du 17 au 20 juin

L'association **Reg'art 78** organise en coopération avec **Les Amis de Saint-Nom**, une exposition collective « **Saint-Nom-la-Bretèche d'hier à aujourd'hui** » à la maison des Associations, 9 route de Saint-Germain. Entrée libre : vendredi de 14h à 18h, samedi, dimanche, lundi de 10h à 18h.



SANTÉ

DON DU SANG

Samedi 18 juin

de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30, à l'Espace JKM. Organisé par l'**Etablissement Français du Sang (EFS)** en partenariat avec la mairie. Uniquement sur rendez-vous (+infos page 9).

HORS NOS MURS

BAPTÊME EN VOITURES D'EXCEPTION

Dimanche 15 mai

Départs de la place du marché de Bailly de 9h à 18h. Tours de 15 minutes. Organisé par le **Club Rotary** de Saint-Nom-la-Bretèche au profit des enfants de l'Institut d'éducation motrice de Bailly. Restauration rapide sur place. Contact : 07 77 72 20 42

Election Présidentielle

Récapitulatif général des votes à Saint-Nom-la-Bretèche

1er tour / 10 avril 2022

Électeurs inscrits	3 972	100 %
Votants	3 354	84,44 %
Bulletins nuls	17	0,51 %
Bulletins blancs	21	0,63 %
Procurations	225	6,71 %
Suffrages exprimés	3 316	83,48 %

Candidats	Voix	%
Emmanuel Macron	1 612	48,61 %
Eric Zemmour	467	14,08 %
Valérie Pécresse	421	12,70 %
Marine Le Pen	292	8,81 %
Jean-Luc Mélenchon	229	6,91 %
Yannick Jadot	177	5,34 %
Nicolas Dupont-Aignan	35	1,06 %
Anne Hidalgo	28	0,84 %
Jean Lassalle	23	0,69 %
Fabien Roussel	19	0,57 %
Nathalie Arthaud	10	0,30 %
Philippe Poutou	3	0,09 %

2e tour / 24 avril 2022

Électeurs inscrits	3 973	100 %
Votants	3 252	81,85 %
Bulletins nuls	26	0,80 %
Bulletins blancs	132	4,06 %
Procurations	293	9,01 %
Suffrages exprimés	3 094	77,88 %

Candidats	Voix	%
Emmanuel Macron	2 454	79,31 %
Marine Le Pen	640	20,69 %

Législatives

Les élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin 2022** pour élire les 577 députés qui siègeront à l'Assemblée nationale. Les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 20h aux mêmes endroits que lors de l'élection présidentielle.

Solidarité Ukraine

Le point sur l'accueil des familles ukrainiennes

A l'heure où nous écrivons, 6 familles ukrainiennes sont accueillies dans le village à la connaissance de la mairie. Certaines chez l'habitant, d'autres en autonomie dans des logements proposés par des habitants. Elles comptent 5 enfants et adolescents de 8 à 17 ans. La plus jeune est scolarisée à l'école élémentaire Pasteur et son inscription à la cantine est actuellement prise en charge par la mairie.



Enlèvement par les services du département des dons effectués en mairie du 4 mars au 5 avril.

Les adolescents sont scolarisés dans des établissements de Marly-le-Roi et Saint-Germain-en-Laye. Pour la vie quotidienne, les familles ukrainiennes ont accès à l'épicerie de produits créée en mairie. C'est une partie des dons effectués par les habitants lors de la collecte organisée en mars-avril par la ville qui a permis de constituer les stocks de cette épicerie. Les familles bénéficient aussi d'un panier de produits frais environ une fois par semaine grâce à l'épicerie solidaire de Noisy-Bailly.

Enfin, plusieurs associations du village ont proposé un accès gracieux à certaines activités et des cours de français devraient être planifiés par la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC).

Pour permettre à toutes les parties prenantes (familles accueillantes et accueillies, associations, bénévoles...) d'échanger et de se rencontrer, un apéritif sera prochainement organisé en mairie. Merci à tous les accueillants, bénévoles, donateurs et associations pour leur contribution !

Jean-Baptiste Chauvin

L'oeil du photographe

Jean-Baptiste Chauvin est photographe professionnel. Il propose des prestations pour entreprises et particuliers. Récemment installé dans le village, c'est en réalité un retour aux sources pour ce jeune papa qui a vécu toute son enfance à Saint-Nom.

La première partie de son activité se concentre sur les entreprises pour lesquelles il réalise des reportages événementiels, des séances de portraits corporate, de la photographie d'architecture et de la photo de produits (principalement d'objets d'art) pour le compte de commissaires-priseurs, galeristes et antiquaires.

Une seconde partie de son activité s'adresse essentiellement aux futurs mariés en recherche de photographe haut de gamme. Jean-Baptiste couvre une vingtaine de mariages chaque année et a reçu un prix prestigieux qui le fait figurer dans le Top 25 mondial des photographes de mariage !

Pour un besoin photo ou juste le plaisir des yeux, n'hésitez pas à aller consulter son travail présenté sur son site internet : www.studioart-photographe.fr

Contact : 06 66 00 25 25 / contact@studioart-photographe.fr



TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUERIR



Un résultat
« dingue, dingue,
dingue » !

Grâce à la mobilisation des donateurs, des bénévoles, des familles, et des partenaires, tous unis durant cette grande fête de la solidarité en décembre dernier au profit de la lutte contre les maladies rares, la collecte finale du **Téléthon 2021** s'élève à **85 933 166 €**.

Rappelons que la contribution de Saint-Nom-la-Bretèche, grâce aux différentes initiatives de la ville, des associations et des commerçants, s'est élevée à **3 000 €**, entièrement reversés à l'AFM.

A tous, merci !

Rendez-vous les 2 et 3 décembre prochain pour le Téléthon 2022 !

Qui est qui ?

Jouez avec vos commerçants du 16 au 29 mai

Comme à chaque printemps, l'association des artisans commerçants, en partenariat avec la mairie, vous propose de jouer tous ensemble...

Cette fois vos commerçants ont cherché dans leurs archives une photo de leur prime jeunesse (6-10 ans) et vous mettent au défi de découvrir qui est qui...

Certains ont un peu, voire beaucoup, changé ! Alors pour vous aider, des indices seront semés sur différentes vitrines de commerces du village.

Pour connaître les vitrines concernées et découvrir les indices, suivez le compte Facebook de la mairie et/ou téléchargez l'application **CityAll** sur votre smartphone.

Un tirage au sort sera réalisé parmi les bonnes réponses. 1^{er} Prix : un ensemble de bons cadeaux valable chez les commerçants de l'association, et de nombreux lots offerts par tous les commerçants participants.

Bon courage à tous les détectives !



Jouons à Saint-Nom !

Samedi 21 mai à l'Espace JKM de 10h à 22h

Malgré l'essor des jeux vidéo et des nouvelles technologies, les jeux de société continuent de susciter l'intérêt de tous. Les différentes périodes de confinement ont fait exploser leurs ventes et la folie ludique est encore plus forte.



Les jeux de société ne s'adressent pas qu'aux enfants et attirent de plus en plus de jeunes et d'adultes. Ils stimulent la réflexion, la stratégie, l'anticipation... et favorisent le vivre ensemble, le fair-play, la gestion de ses émotions...

Le service scolaire et la bibliothèque municipale s'associent pour vous proposer le 1^{er} festival du jeu de société moderne « **Jouons à Saint-Nom** ».

Venez nombreux jouer seul, en famille ou entre amis. Vous serez accueillis par les enfants du centre de loisirs, assistés de leurs animateurs et de bénévoles, qui animeront les tables de jeux et vous expliqueront les règles.

Nous vous attendons nombreux le samedi 21 mai de 10h à 22h à l'Espace JKM. Entrée libre. Au programme : jeux de

réflexion, de stratégie, d'anticipation, de hasard, de coopération... tournoi du jeu « **Happy City** » (sur inscription, places limitées), démonstrations de sabre-laser, atelier maquillage 10h-12h et 16h-18h. Jeu concours*. Petite restauration sur place.

* Formulaire du jeu encarté dans ce magazine et téléchargeable sur le site web de la mairie.

Golf de St-Nom

Un événement international est en préparation !

Le golf de Saint-Nom-la-Bretèche et le golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines accueilleront les **Championnats du monde amateurs par équipes** : Dames du 24 au 27 août et Messieurs du 31 août au 3 septembre 2022. Entrée gratuite.

+Infos : www.ffgolf.org



Marché de créateurs de Saint-Nom

Rendez-vous le 14 mai, place de l'Europe, de 10h à 19h non stop !

Les ateliers :

MODELAGE proposé par *Terre d'Asile*

10h30 - Enfants à partir de 6 ans : création d'un carreau où ils pourront donner vie à un personnage, ou un animal, et poser des couleurs à l'engobe. Les créations seront à récupérer après cuisson et émaillage à l'atelier. Gratuit.

17h - Pour adultes : confection d'une petite pièce dite du bol pincé en grès.

SMUDGE proposé par *l'Herbier d'Elsa*

14h - Réalisation d'un bâton de fumigation ou bâton d'encens à base de plantes et fleurs aromatiques. Gratuit pour les enfants, 5 € pour les adultes.

BRODERIE par *l'Atelier d'Aurélié*

14h - Découvrez cet art du fil et de l'aiguille avec un apprentissage du point de croix. Technique du point, lecture d'un diagramme, réalisation d'un modèle sur toile Aida. Pour adultes et enfants à partir de 8-10 ans, idéalement accompagnés. Participation : 10 €.

CUISINE par *Le P'tit Tablier bleu*

12h - Préparation de quelques amuse-bouches et une entrée fraîche pour l'été. Atelier ouvert à tous, experts ou débutants. Participation : 5 €.

BRODERIE proposé par *Sochap's*

15h30 et 17h - Atelier broderie sur liberty ou autres jolis tissus pour faire pétiller votre broche personnalisée ! Enfants à partir de 10 ans accompagnés d'un parent. Participation : 10 €.

ATELIER ARTISTIQUE par *Arte Distrito*

10h30 - Peinture acrylique, sur pièces en papier mâché déjà fabriquées. Personnalisation d'un bijou et d'un mot.

15h30 - Voyage zen à l'encre de Chine.

Tous âges. Participation : 5 €.

Durée 1 heure, 6 places par atelier.
Inscription préalable par mail :
melanieblanzin@gmail.com

Leur motivation dépassant largement les murs de leurs ateliers, trois créatrices de notre village se sont regroupées pour lancer, en coopération avec la mairie, le premier marché de créateurs locaux. L'objectif est simple : faire découvrir les nombreux talents de notre territoire et créer la rencontre avec les habitants.

A quelques jours de la fête des mères, vous pourrez découvrir une vingtaine de créatrices de tous horizons, dans la convivialité et la bonne humeur. Des ateliers pour les enfants et les adultes, ainsi qu'une tombola, sont également au programme de cette journée festive.

Que vous réservent les créatrices ?

Avec les 20 créatrices présentes, ce sont autant de styles, de techniques et de matières qui s'offriront aux regards. Elles travaillent le tissu, le cuir, le béton, la porcelaine, la cire, les pierres, les métaux ou encore les plantes... Et en façonnent bijoux, accessoires pour bébés et mamans (doudous, langes, chouchous, pochettes...), accessoires de mode et de voyage (lunch box, vanity case, sacoches de portable...), spécialités confiturières, plats traiteurs, eaux florales et infusions, savons cosmétiques et ménagers, bougies, objets déco... entre autres !



Programmation humour à JKM : 1^{ère} édition

«Thé sur la banquise» avec Éric Bouvron

Un voyage plein de tendresse et d'émotion
rythmé par les éclats de rires.

Le pitch du spectacle : les ours polaires ont disparu. Un seul resterait en vie. Le ministre de l'Écologie missionne son secrétaire, Victor Mulot, pour le trouver. Le problème est que Victor Mulot n'a jamais quitté la France et le seul animal sauvage qu'il ait rencontré est un chien, il est allergique à tout ce qui est poilu et il ne supporte pas le froid. Son cauchemar glacial commence.

Après nous avoir fait courir dans le désert du Namib à plus de 40°, Éric Bouvron nous emmène sur son traîneau, de l'autre côté de la planète, à la rencontre des Inuits, sur la banquise devenue si fragile.

Spectacle tout public à partir de 7 ans.

Dimanche 15 mai, Espace JKM, à 17h

Entrée : 15 € (tarif réduit : 10 €)

Réservation auprès du Service des Affaires Culturelles
et Associatives (SACA) par mail : resa.culture@mairiesnlb.fr

+Infos : 01 30 56 66 27



Le carnaval de St-Nom

Longue vie à cette tradition locale !



Véritable institution dans les années 50, 60 et 70, la fête du Printemps réunissait les Nonnais-Bretêchois de tous les âges. Ils défilaient déguisés dans les rues du village au rythme de la fanfare. Majorettes et concours de chars fleuris contribuaient au succès de ce grand rendez-vous annuel. Après quelques années d'interruption, la municipalité a souhaité remettre cette manifestation festive au programme des événements pérennes. Ainsi, le 19 mars dernier, vers 10h, s'élançait de l'Espace JKM, un joyeux défilé multicolore animé par le groupe *Funky Muppets*, jusqu'à la place de l'Europe. Ce carnaval était organisé par le service des affaires culturelles et associatives de la mairie, en coopération avec le service technique, l'équipe d'animation périscolaire, la police municipale et les services de la gendarmerie.

Don du sang

Prochaine collecte à Saint-Nom-la-Bretêche : samedi 18 juin de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30 à l'Espace JKM, place Henri Hamel

Uniquement sur rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à un entretien sur place avec un médecin de l'Établissement Français du Sang (EFS), peut donner son sang.

Liste des contre-indications sur le site de l'EFS. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois. Entre deux dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

Pour un premier don, se présenter avec une pièce d'identité.

Pour les donateurs réguliers, la carte de donneur est acceptée, ainsi qu'une carte de transport ou une carte vitale.

+Infos : dondesang.efs.sante.fr

Résultats 2021 et budget 2022

Conformément à la réglementation, les résultats 2021 et le budget 2022 sont votés après la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Tous deux ont été adoptés lors du dernier Conseil municipal du 29 mars 2022.



Les résultats à fin 2021

En raison d'une année encore largement perturbée par la crise sanitaire, les dépenses d'investissement, mais aussi les recettes associées (subventions), sont très éloignées du budget.

Le résultat financier final n'est pas affecté, mais les grands projets ont en partie été décalés dans le temps. Pour cette même raison, l'emprunt d'un million d'euros qui était prévu ne sera finalement appelé qu'en 2022.

Notons la très bonne tenue des transactions immobilières qui ont généré des droits de mutation de 900 000 € vs 700 000 € prévus au budget.

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global cumulé au 31/12/2021
Report résultat fin 2020	2 084 k€	- 1 981 k€	
Affectation résultat 2020	- 1 078 k€	1 078 k€	
Recettes 2021	7 372 k€	1 311 k€	
Dépenses 2021	- 6 590 k€	- 1 266 k€	
Reste à réaliser		325 k€	
Résultat fin 2021	1 788 k€	- 533 k€	1 255 k€

Le budget 2022 de la commune

Par construction, les deux sections qui composent le budget – fonctionnement et investissement – doivent être respectivement équilibrées entre dépenses et recettes. L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses constitue l'autofinancement généré au cours de l'exercice. C'est l'un des contributeurs essentiels au financement des investissements.

Section de fonctionnement

Les charges générales sont en hausse en raison d'une augmentation sensible de différents grands contrats : restauration scolaire – voirie – éclairage... Les charges de personnel sont en augmentation de 13,5 % par rapport au réalisé 2021. Deux raisons principales à cela :

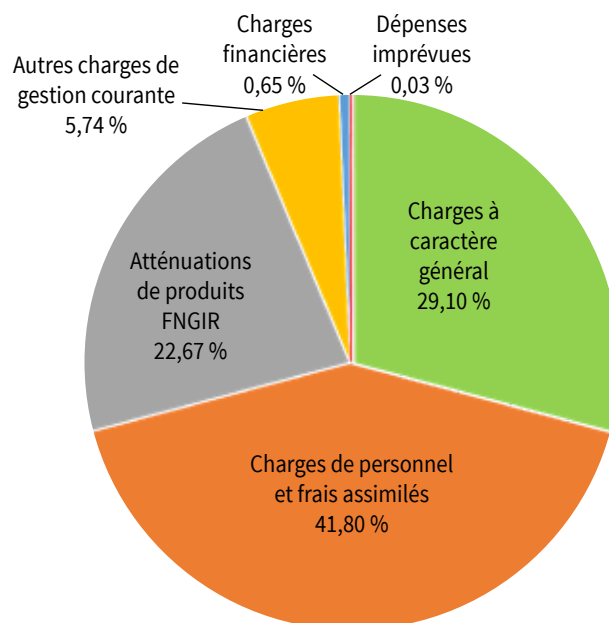
- embauche de 4 personnes au service technique de la mairie. Il ne s'agit pas de création de postes, mais de postes déjà existants qui n'ont pas encore pu être pourvus du fait des difficultés de recrutement.

- la récupération des activités extra-scolaires auparavant assumées par la MLC, soit l'équivalent de 8 personnes à temps plein. Mais ceci est intégralement compensé par un reversement de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM).

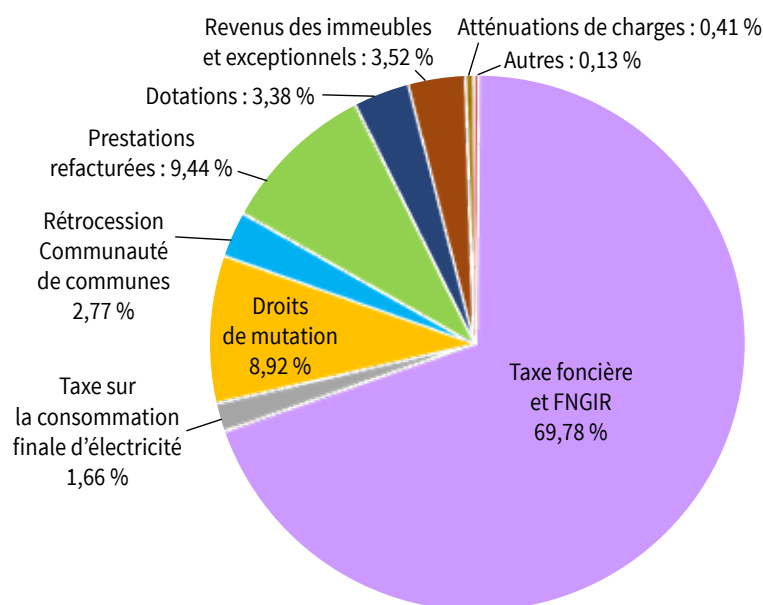
A périmètre égal, les charges de personnel 2022 vs 2021 n'auraient augmenté que de 2,29 % (avancement naturel des coefficients du personnel).

Enfin, nous ne bénéficierons plus de l'abattement partiel sur ce nouveau prélèvement obligatoire qu'est le Fonds de Solidarité d'Ile-de-France (FSRIF). Désormais, il sera dû dans sa totalité soit environ 400 000 € (vs environ 300 000 € en 2021).

Dépenses réelles par chapitre



Recettes réelles par chapitre



Révision de la Taxe Foncière :

Du fait de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) effective pour tous en 2023, la Taxe Foncière (TF) reste le seul paramètre – hors emprunt – maîtrisé par les communes pour financer leurs investissements.

Nous sommes aujourd'hui contraints de l'actualiser. Voici un rappel du contexte et des raisons pour lesquelles s'opère cette révision, ainsi que les conséquences pour les contribuables que nous sommes :

1 – Le taux actuel de la TF est de 23,80 %, depuis l'intégration en 2020 de l'ancienne part départementale incluse désormais dans la part communale.

2 – L'ancien taux de la part communale était inchangé depuis... 2003.

3 – Le taux actuel est un peu, voire beaucoup, moindre que celui des communes environnantes (Noisy-le-Roi : 25,53 %, Fontenay-le-Fleury : 28,27 %, Villepreux : 29,45 %, Maule : 30,71 %).

4 – Nos ressources ont très fortement diminué avec la suppression progressive, mais totale, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui s'élevait à 500 000 € il y a 6 ans, et l'apparition toute récente du Fonds de Solidarité d'Ile-de-France (FSRIF) soit 400 000 €/an.

Cette diminution totale de 900 000 €/an de nos ressources ne nous permet plus d'assurer le financement des grands projets pour lesquels nous avons été élus. Le nouveau taux de la part communale permettra donc de compenser ce manque de ressources.

5 – Pour le contribuable, toutes choses égales par ailleurs, ceci revient à une augmentation de la TF de 24-25 %, mais dans le même temps la taxe d'habitation est supprimée. A titre d'exemple, si un contribuable payait 3 700 € d'impôts locaux TH et TF comprises, il paiera environ 2 300 € de TF après révision du taux, soit une économie finale d'environ 1 400 €.

Le contribuable restera donc largement gagnant, et les investissements prévus pourront être réalisés et poursuivre l'amélioration de notre qualité de vie et l'attractivité de notre village.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les grands projets sont nombreux : restructuration de l'Espace JKM, mise aux normes et extension du centre Multi-Accueil, travaux de voirie rue Guitel, isolation écoles, aménagement des rond-points, terrain de foot, rénovation de l'église.

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), ils sont déjà lancés, ou le seront en cours d'année. Les premières phases ne sont pas visibles (études, consultations, appels d'offres, demandes de subventions...), mais elles sont bien en cours et mobilisent déjà nos services techniques.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
Annuités d'emprunts	208 k€
Restes à réaliser (RAR)	680 k€
Déficit fin 2021	858 k€
Travaux en régie	120 k€
Programme d'investissement	3 413 k€
Total	5 279 k€

Le montant ci-dessus intitulé « Programme d'investissement » est bien sûr financé (cf recettes), mais il peut être amené à évoluer en fonction de la durée des études, des délais de réalisation des prestataires, de la date d'obtention des subventions...

Les recettes d'investissement

L'autofinancement est à un niveau élevé : il bénéficie du bon résultat à fin 2021 et de l'impact positif du nouveau taux de la taxe foncière. Il contribue très fortement au financement des investissements.

Les subventions sont comme toujours très faibles en apparence car on ne peut réglementairement inscrire au budget que celles qui nous ont été dûment notifiées.

L'emprunt d'équilibre est donc fictif : il permet d'assurer l'équilibre dépenses-recettes dans le budget. En pratique, il n'est jamais réalisé une fois les subventions obtenues et le planning réel des travaux connu.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
Amortissements	180 k€
Autofinancement	2 104 k€
Emprunt d'équilibre	876 k€
Restes à réaliser (RAR)	1 005 k€
Excédent de fonctionnement capitalisé	533 k€
FCTVA et taxe d'aménagement	576 k€
Subventions d'investissements	5 k€
Total	5 279 k€

L'équilibre budgétaire

Pour 2022, le budget total de la commune est équilibré et s'établit à 14 500 000 €.

Si l'on extrait le déficit d'exécution 2021 et les écritures comptables de transferts entre sections, alors les valeurs réelles sont les suivantes : dépenses de fonctionnement : 6 937 000 € / dépenses d'investissement : 4 421 000 €.

Sur le plan financier, il subsiste cependant une certaine incertitude pour l'avenir, indépendamment de la crise sanitaire et du contexte géopolitique. En effet, tout récemment le 22 mars dernier, le rapporteur du budget Laurent Saint-Martin a annoncé que, pour réduire le déficit public, un effort supplémentaire de 10 milliards pourrait être demandé aux collectivités locales.

Nouveau prélèvement obligatoire ? Diminution des subventions ?

Une révision du Projet de Loi de Finances pourrait intervenir dès cet été, avec potentiellement des conséquences sur notre budget et donc sur le calendrier ou l'enveloppe des investissements.

		DÉPENSES	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	2 019 k€	1 255 k€	Reprise du résultat	
	Charges de personnel	2 900 k€	7 966 k€	Recettes hors résultat	
	Autres charges	2 018 k€			
	Amortissements	180 k€			
	Autofinancement	2 104 k€			
	Total	9 221 k€	9 221 k€		
INVESTISSEMENT	Annuité capital RAR 2021	208 k€	180 k€	Amortissements	
	Déficit d'exécution	680 k€	2 104 k€	Autofinancement	
	Travaux en régie	858 k€		Emprunt d'équilibre	
	Programmes d'investissement	120 k€	876 k€	RAR 2021	
		3 414 k€	1 005 k€	FCTVA et TA	
			576 k€	Excédent capitalisé N-1	
			533 k€	Subventions	
Total	5 279 k€	5 279 k€			
Total général		14 500 k€	14 500 k€		

Vacances à l'espace jeunes

Ça se passe comme ça, avec Marc et Léolia !

Au cours des vacances de Pâques, l'espace Jeunes a proposé un panel d'activités très diversifiées : atelier nature avec la plantation d'aromatiques, tournage d'une vidéo pour promouvoir la structure jeunesse, initiation aux gestes de premiers secours, sortie au parc *AventureLand* à Magny-en-Vexin, soirée crêpes et tournoi de foot sur le nouveau terrain multisport.

Le 23 avril, en coopération avec le Conservatoire de musique, l'Espace Jeunes a organisé son concert annuel de musiques actuelles à l'Espace JKM au profit de la banque alimentaire du *Secours Catholique*.



Prochaines dates à retenir :

- Samedi 21 mai : sortie culturelle gratuite au château d'Anet (28) avec visite du centre d'interprétation de la Renaissance. Places limitées.
- Mercredi 8 juin : sortie paintball à Poissy (participation aux frais : 20 €)
- Cet été, l'Espace Jeunes sera ouvert du 21 juin au 2 juillet, du 5 au 16 juillet puis du 22 au 31 août.

+Infos : Marc Eloffe -Tél. 06 24 02 83 96 / courriel : jeunesse@mairiesnlb.fr

Etat civil

Naissances

Emjy et Charly DUCLAUX

15 DECEMBRE AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Valentin AMAR

28 DECEMBRE AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Manon WIBAULT

12 JANVIER AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Alix PRUDHOMME

8 FÉVRIER A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Raphaël de VERGIE FORESTO

21 MARS AU CHESNAY-ROCQUENCOURT

Mariages

Philippe DUBOIS et Jihen ISMAIL

12 FÉVRIER A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Stéphane BACHOZ et Olga MAKAROVA

14 FÉVRIER A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Maxime DUFRENOY et Marion BEUNARD

19 FÉVRIER A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Louis MAZAUD et Charlotte TASSEL

18 MARS A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

Décès

Esther MONTFORT née BROUSSEAU

24 FÉVRIER A PLAISIR

Dominique PETIT

11 MARS A GARCHES

Nota : la diffusion de ces informations d'état-civil a été autorisée par les familles concernées.



Soyez à l'initiative !

Fête des voisins : vendredi 20 mai

Fête de la musique : mardi 21 juin

Le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) de la mairie se propose de vous accompagner dans l'organisation de ces deux événements nationaux.

Vous avez envie de vous retrouver entre voisins autour d'un verre de l'amitié pour mieux faire connaissance ? Vous souhaitez partager vos talents de musiciens ?

Eric Doyen, directeur du SACA, et son équipe se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous aider.

Tout savoir sur ces deux événements :

www.lafetedesvoisins.fr / fetedelamusique.culture.gouv.fr

Objets encombrants

Les prochaines collectes des objets encombrants sont prévues, selon votre secteur :

- Jeudi 19 mai (secteur rouge)
- Jeudi 9 juin (secteur vert)
- Jeudi 16 juin (secteur bleu)

Sont concernés tous les objets volumineux **sauf** pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, matériel informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...

Les objets encombrants sont à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.

Gravats

Une benne sera mise à disposition, chemin des Cochons, **samedi 28 mai 2022**, de 9h à 13h pour le dépôt de gravats, à l'exception du plâtre et des matériaux amiantés.

Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

Rappel : les Nonnais-Bretechois ont désormais accès à une déchetterie. Modalités sur le site de la mairie : www.saint-nom-la-breteche.fr

Dépôts sauvages

Afin de lutter contre ce fléau auquel la plupart des communes sont confrontées, le Maire, par décision municipale, vient d'instaurer une amende forfaitaire de 1 500 € à tout contrevenant identifié, auteur de dépôt sauvage sur le territoire communal. A cette somme s'ajouteront les frais d'enlèvement et de nettoyage de la zone polluée, ainsi que d'éventuelles poursuites judiciaires.

Police municipale : 01 30 80 07 17

Travaux rue Guitel

Démarrage prévu début juin

La commune va prochainement lancer la première tranche des travaux d'enfouissement des réseaux ainsi que la réfection de la voirie et des trottoirs rue Guitel, sur la portion située entre la route de Saint-Germain et le square des Tilleuls. Durée prévue : environ 6 mois. Une réunion d'information avec les riverains est prévue deuxième quinzaine de mai.

Assainissement

Campagne d'entretien des canalisations d'eaux usées

La commune dispose d'un réseau d'eaux usées dont l'entretien régulier permet de garantir l'évacuation correcte des effluents.

Du 9 au 20 mai 2022, l'entreprise *Séché Environnement* (anciennement *Suez Osis*) interviendra dans les rues indiquées ci-dessous pour procéder au curage du réseau communal, en projetant de l'eau sous pression dans les canalisations sur lesquelles vos sanitaires sont branchés.

Liste des rues concernées (dans l'ordre prévu du déroulement de la campagne) :

- ruelle de l'Abreuvoir
- chemin de l'Abreuvoir
- rue Arthur Rimbaud
- de la Place Hamel au chemin du Pré de Launay
- chemin du Pré de Launay et derrière la Corniche du Val
- entre la route de Sainte-Gemme et la résidence Jeanne de Gondi
- rue Guy Moignier
- chemin des Longues Raies

Contact : Mathieu Trotet 01 30 80 07 07 (Service technique de la mairie)



Chenilles processionnaires

Attention : Danger !

De plus en plus présente dans nos régions, la chenille processionnaire du pin ou du chêne est particulièrement urticante et constitue un véritable danger pour l'homme et les animaux de compagnie. La prudence s'impose. Chez l'homme, les réactions peuvent être : démangeaisons, apparition de boutons, conjonctivite, irritations, maux de gorge... Le contact direct avec les poils d'une chenille processionnaire peut entraîner un choc anaphylactique, c'est-à-dire une réaction allergique grave. La chenille processionnaire du pin est urticante sur la période d'octobre à mars, celle du chêne d'avril à juin environ. Informez vos enfants et faites très attention à vos chiens !

Recommandations : ne pas s'approcher des chenilles ou de leur nid, en particulier les enfants. En cas de suspicion d'exposition aux chenilles, prendre une douche et changer de vêtements. En cas d'inflammation de la cavité buccale de votre animal de compagnie, rincez abondamment, ne frottez surtout pas et consultez un vétérinaire en urgence.

+Infos : www.iledefrance.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-1.



Composter, c'est tout un art...

Au moins 200 foyers nonnais-bretêchois sont équipés d'un composteur

D'après l'Ademe, environ 40 % des ordures ménagères sont composées de déchets organiques : déchets de repas (épluchures, marc de café...) mais aussi déchets du jardin (tontes, tailles de haies...). Composter permet d'éviter le transport et l'incinération de déchets et de bénéficier d'un matériau de première qualité pour jardiner. Mais comment obtenir un compost vraiment utilisable ? Suivez le guide...



Il y a deux méthodes principales au jardin : le compostage en tas ou en bac.

En tas, aucun matériel nécessaire : il suffit de retourner le tas lorsqu'il atteint 1 à 1,5 m de haut, puis d'attendre 6-12 mois. En bac, le processus est accéléré et peut permettre d'obtenir un compost mûr en 6 mois environ. Deux bacs peuvent être utiles pour laisser le compost du 1^{er} bac terminer sa transformation.

Règle n° 1 : varier les déchets, du jardin et de la maison, secs et humides, grossiers et fins. Idéalement il faut mélanger.

- les déchets du jardin : tontes, feuilles, tailles de haies et d'arbres (broyées si trop volumineuses). Attention aux tontes : il faut éviter d'en mettre trop d'un coup ou alors pensez à les mélanger avec des éléments plus grossiers et plus secs pour éviter toute pourriture.

- les déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, marc de café, thé, peaux d'agrumes (coupées en petit), coquilles d'œufs (broyées grossièrement si possible)...

- certains déchets domestiques : mouchoirs et essuie-tout, cendres, sciures.

En utilisant ces différentes sources on parvient à garder un équilibre entre les matières dites carbonées (généra-

lement sèches : feuilles mortes, bois broyé, mouchoirs...) et matières dites azotées (plutôt humides : tontes, épluchures, restes de repas...).

Règle n° 2 : surveiller son compost tout au long de l'année.

Il est essentiel de brasser régulièrement les matières car les micro-organismes utiles au compostage ont besoin d'oxygène pour les transformer. Il faut aussi surveiller le degré d'humidité : arroser le compost s'il est trop sec, l'aérer et ajouter des matières sèches s'il est trop humide. Astuce : au printemps-été on peut manquer de matières sèches, pensez à en faire un stock durant l'hiver (feuilles mortes, branchages...) pour alimenter votre bac toute l'année.

Règle n° 3 : récupérer son compost au bon moment.

Le processus de compostage peut prendre de 2 mois à 2 ans. Lorsque l'on débute et que les micro-organismes ne sont pas encore présents, il faut en général attendre au moins 6 mois. Voici les signes qui indiquent que votre compost est mûr : couleur sombre, matières d'origine non identifiables (sauf quelques matières résistantes comme les coquilles d'œufs, bouts de bois...),

pas d'odeur, texture grumeleuse et homogène. Attention : s'il n'est pas mûr, son utilisation peut être néfaste aux plantes avec lesquelles vous le mettez en contact.

Règle n° 4 : bien utiliser le compost...

> au potager, en l'incorporant à la terre, en le mettant dans les trous de plantation ou en l'utilisant comme paillage notamment pour les légumes gourmands comme les tomates, courges...

> sur la pelouse, à chaque début de printemps, en dispersant 1 à 2 kg de compost tamisé par m². Il permet de limiter la pousse d'herbes folles dans le gazon.

> dans les massifs de fleurs et en jardinières. Dans le 2^e cas, mélanger 1/3 de compost, 1/3 de terre et 1/3 de sable.

50 nouveaux foyers viennent d'acquies un composteur grâce à la 3^e commande groupée de la commune.

Les commandes antérieures avaient trouvé environ 150 acquies.

Il reste encore quelques modèles 400 litres disponibles. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez envoyer un mail à k.dubois@mairiesnlb.fr.

De futures commandes devraient être effectuées ultérieurement.

Le plan climat air énergie territorial

Bientôt soumis au vote du Conseil communautaire Gally Mauldre



Pour rappel, l'un des objectifs principaux du PCAET est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de Gally Mauldre. Du fait de sa forte vocation résidentielle, deux secteurs y sont particulièrement producteurs de GES : l'habitat et la mobilité. En ligne avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique en travaillant à réaliser de fortes économies d'énergie dans les logements et dans les transports du quotidien. Parmi les actions à mener figurent notamment la rénovation de l'habitat, le développement des mobilités actives et l'amélioration de l'intermodalité entre transports collectifs. D'autres domaines devraient faire l'objet d'investissements humains et financiers : amélioration des pratiques dans les collectivités, soutien au développement d'activités économiques locales responsables, accompagnement des entreprises du territoire dans la transition énergétique, mise en place d'outils de production d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque...). Futur moteur du PCAET, un ensemble de fiches actions est en cours de finalisation. Ces fiches permettront d'activer, piloter et mener à bien les projets retenus pour la période 2022-2028. Le PCAET dans sa version définitive sera soumis au vote du conseil communautaire le 22 juin prochain. L'Etat aura ensuite 3 mois pour remettre son avis et ses demandes éventuelles de modifications.

A noter : plusieurs animations et ateliers ludiques sont accessibles à tous gratuitement sur le thème du climat et de l'énergie grâce à l'association *La vitrine du développement durable*. Pour le mois de mai retenir : la web conférence interactive *My Co2* le 18 mai de 20h30 à 22h30 pour voir en temps réel l'effet de nos décisions sur notre empreinte carbone ; un atelier créatif «*Rêvons 2050, imaginons un futur désirable*» (suivi d'un goûter festif) le 22 mai de 15 à 17h, à la salle communale d'Herbeville. Inscriptions en ligne sur : lavitrinedudeveloppementdurable.org/festival-climax-2022



Plaine de Versailles



C'est le printemps, profitez-en !

Jusqu'au mois de juillet, la plaine est en fête avec de nombreux événements sur l'ensemble du territoire.

Son périmètre, rappelons-le, dépasse les frontières de notre communauté de communes Gally Mauldre puisqu'il s'étend sur 27 communes situées entre le château de Versailles à l'Est et la vallée de la Mauldre à l'Ouest.

Au programme du *Printemps de la Plaine* : Trail de la plaine dimanche 15 mai, brocante à Noisy-Bailly dimanche 22 mai, journée portes ouvertes à la ferme du clos d'Ancoigny au vallon de Chavenay dimanche 22 mai, portes ouvertes à la ferme de Grignon dimanche 19 juin, « la fabuleuse journée de Rennemoulin » dimanche 19 juin avec balade découverte le long du ru de Gally, produits locaux, concert et intermèdes musicaux...

+Infos : www.plainedeversailles.fr

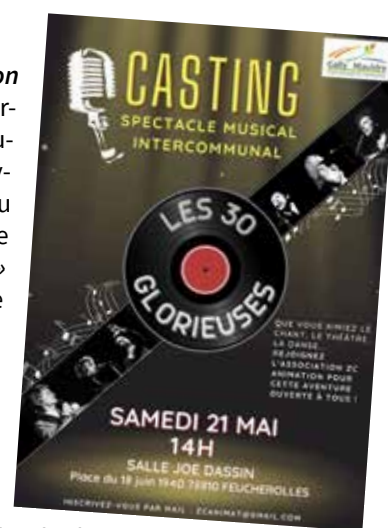
Casting le 21 mai

Un nouveau spectacle intercommunal en préparation

L'association *ZC Animation* de Feucherolles, en partenariat avec la Communauté de Communes Gally-Mauldre, a écrit un nouveau spectacle musical sur le thème des « *30 glorieuses* » (1945-1975) prenant la forme d'un grand gala comme ses deux spectacles précédents « *Flash back* » et « *Alicia* ».

Ce nouveau spectacle intégrera des jeux interactifs avec les spectateurs, un défilé de mode, des vidéos, des duplex...

et bien évidemment des danses et des chansons françaises qui ont marqué cette période. Tout ceci dans une ambiance gaie, festive, pleine de bonne humeur ! Pour renforcer sa troupe, l'association organise un casting le samedi 21 mai à partir de 14h, à l'Espace Joe Dassin à Feucherolles. Tous ceux qui souhaitent chanter, danser, jouer la comédie et faire partie de la troupe sont les bienvenus. Inscription par mail : zcanimat@gmail.com




label vue NOUVEAUTÉ

 Prise de rendez-vous
sur label-vue.fr



Place de l'Europe St-Nom-la-Bretèche
01 34 62 18 75
Du mardi au samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h


La propreté est votre domicile

Nous intervenons à
Saint-Nom-la-Bretèche !
01 86 61 05 03

Ménage • Repassage
Nettoyage vitres fenêtres / porte et châssis
Petites Courses • Petits travaux
Pack entretien et nettoyage de vos vitreries et châssis 2 ou 3 fois par an.





50%
Réduction sur
crédit d'impôts

Orbrell à Versailles Grand Parc www.orbrell.fr

J-M Peinture
06 07 56 25 62

*Peinture intérieur & extérieur
Petits travaux de rénovation
Parquet & Carrelage*



jeanmarcpeinture@gmail.com
40 rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-La-Bretèche

 **ÉVASIONS GOURMANDES**

- Boulangerie -
- Pâtisserie -
- Chocolaterie -

*Produits
fait-maison*

Découvrez
notre gamme et pain bio
. Traiteur pour réception .

01 34 62 07 81

1, place de l'Europe • 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Du mercredi au dimanche : 7h-19h45 • Le dimanche fermeture à 19h





**SAS ISSNER
paysagiste**

06 33 66 23 43

Création et entretien d'espaces verts
Elagage / Abattage
Maçonnerie paysagère (pavage, clôture...)

40, rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-la-Bretèche sas.issner@gmail.com





ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU

DÉPANNAGE - CRÉATION - RÉNOVATION
CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR - MOTORISATION - INTERPHONIE

SAS ALVES

26 ter, avenue des Platanes - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche

Tél. : 01 70 72 68 90

Fax : 01 70 72 68 99 mail : contact@alves-sarl.com



EN MAI PLACE À LA CONVIVIALITÉ !

Le mois de mai est arrivé et avec lui de nouveaux événements à ne pas manquer : le marché de créateurs locaux le samedi 14 mai place de l'Europe et le 1^{er} festival de jeu de société qui fera une belle occasion pour toutes les générations de se rencontrer ! Parlez-en autour de vous et venez en famille et entre amis de tous âges. A la même période, ce sera la fête des voisins : si vous souhaitez être conseillés, trouver des idées, vous pouvez contacter le service des affaires culturelles. Autre lieu de rencontre pour tous : la place de l'Europe sur laquelle le service technique vient de faire « repousser » pour la 2^{ème} année le jardin éphémère, cette année sur le thème du verger. Plusieurs îlots de fraîcheur viendront s'y implanter prochainement pour brumiser les plus réchauffés cet été. La rencontre c'est aussi celle de notre village avec plusieurs familles ukrainiennes. La mairie, élus et agents, est en contact régulier avec elles et leurs accueillants pour identifier et répondre à leurs besoins. Les formalités administratives qui leur permettent de bénéficier du statut de « protection temporaire » et des différents droits associés (autorisation provisoire de séjour de 6 mois, versement de l'allocation pour demandeur d'asile, autorisation d'exercer une activité professionnelle, accès aux soins pour une prise en charge médicale, scolarisation des enfants mineurs...) sont engagées voire finalisées pour tous. Plusieurs Ukrainiens accueillis dans le village ont même déjà trouvé un emploi ! Pour continuer sur le thème des rencontres, plusieurs seront au programme des comités consultatifs en mai-juin : un échange autour de la future résidence seniors pour les comités urbanisme et environnement ; et une réunion de réflexion avec le cabinet d'études retenu pour l'aménagement des ronds-points et entrées de ville pour le comité environnement. Par ailleurs un nouveau projet fait son chemin : celui de la rénovation des locaux anciennement loués par la commune à la Poste. En plus d'héberger la police municipale dont les effectifs sont amenés à grandir, ils devraient accueillir en 2023 une partie santé avec plusieurs cabinets dédiés à la médecine générale essentiellement. Et parce que la santé passe aussi par le sport, notez d'ores et déjà un bel événement intercommunal dans vos agendas : le tour à vélo de Gally Mauldre le dimanche 3 juillet avec barbecue festif le midi.

L'équipe majoritaire « *Un village en mouvement* ».

Alerte hausse des impôts fonciers : + 24% !

La majorité a voté une augmentation record de la taxe foncière de 24% en 2022*, soit 1 million d'euros supplémentaire représentant une hausse moyenne de 600€ par foyer**. Il s'agit d'un effort, incroyablement élevé, demandé aux propriétaires de notre commune afin de financer la politique de l'équipe majoritaire alors que son programme ne mentionnait pas d'augmentation de la pression fiscale. Cette hausse inattendue est inédite dans notre commune et son ampleur est exceptionnelle au niveau national ou local. Il vous sera sans doute expliqué*** qu'elle a pour objectif de compenser la suppression de la taxe d'habitation décidée par l'Etat en 2019 (loi n° 2019-1479) afin d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages. Or la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est accompagnée de la mise en place d'une compensation dite « à l'euro près », via l'affectation au 1^{er} janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Aucune perte de revenus donc pour la commune. Par ailleurs, notre commune est l'une des rares bénéficiaires de l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DFG) attribuée par l'Etat (+1,2%). De fait, la suppression de la taxe d'habitation n'étant pas encore effective pour tous les ménages de notre commune, certains devront donc payer non seulement la taxe d'habitation mais également une taxe foncière largement augmentée. Les élus « Ensemble pour Saint-Nom » ont voté contre cette augmentation faramineuse, non annoncée dans le programme de l'équipe municipale en place. Pour information, la commune a déjà contracté un premier emprunt de 1 million d'euros lui permettant d'obtenir l'équilibre budgétaire en 2022. L'équipe majoritaire a confirmé que d'autres emprunts seront réalisés en 2024 et sans doute en 2025 pour financer son action. Le second mandat de Gilles Studnia semble être celui de l'augmentation de la pression fiscale sur les propriétaires nonnais-bretéchois. Ses électeurs ont-ils voté pour cela ?

Les élus du collectif « Ensemble pour Saint-Nom » : Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Sophie LAFEUILLADE, Nathalie ZENOU.

* La majorité a voté le passage du taux de la TF sur les propriétés bâties de 12,22% à 31,8%, soit une augmentation de 19,58 points.

** Moyenne calculée sur la base de 1873 foyers, dont 88,7% sont propriétaires (Insee).

*** Il nous est demandé d'envoyer ce texte à l'équipe municipale 15 jours avant sa parution dans « Grand Angle ».

ABSENTS SUR TOUTE LA LIGNE !

Vous vous souvenez quand nous étions à l'école, la Maîtresse nous disait : « il ne suffit pas de signer l'acte de présence pour être réellement présent... » C'est ce qui se passe avec le Maire, Gilles Studnia. Il est là... mais sans projet, sans dynamisme, sans relief... Dans son dernier éditorial de Grand Angle de Mars, il se gargarisait que la présentation du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) le 15 Février avec la présentation des projets n'avait soulevé aucune objection. A votre avis Pourquoi ? Parce qu'aucun projet digne de ce nom n'a été proposé pour les 3 ans à venir et que l'on ne peut ni discuter ni voter contre le Néant... on est tellement anéanti que les bras nous en tombent...

Lors du Conseil Municipal du 29 Mars, le Maire nous annonce une augmentation de 24 % de la Taxe Foncière que devront supporter les Nonnais-Bretéchois, pour équilibrer le budget à partir de 2022, soit environ 600 euros d'augmentation en moyenne par foyer... on se sent encore plus seuls et on vote bien entendu CONTRE. De plus, l'absence de dynamisme de M. le Maire semble démotiver sa propre équipe. Les commissions, quand il y en a, se tiennent avec la moitié des élus. Il en va de même lors des conseils municipaux où les absents sont souvent plus nombreux que les présents. Absences souvent justifiées mais qui dénotent peut-être un manque d'envie et de motivation à proposer et travailler sur des projets structurants de la commune. Le Conseiller municipal délégué à la jeunesse et aux sports n'a, par exemple, reçu aucune association pour parler de leurs subventions et projets, ni n'a organisé aucune commission sur son périmètre depuis le début du mandat.

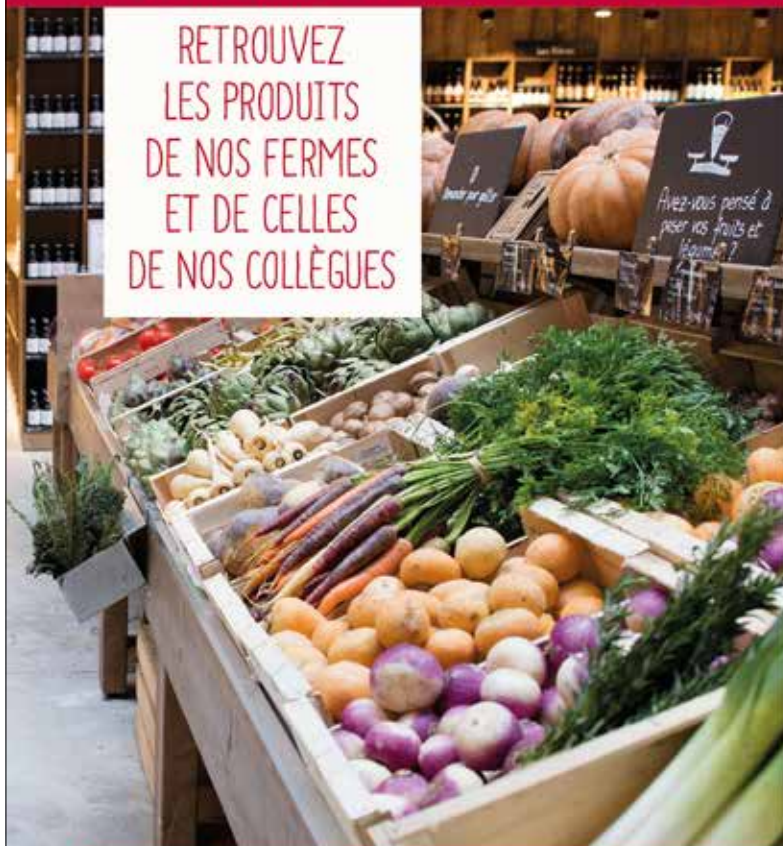
Lorsque le Maire termine son éditorial par « Je sais que tous ensemble nous saurons répondre « présents » ». Charité bien ordonnée commence par soi-même. Nous demandons donc au Maire d'être déjà présent pour que nous lui emboitions le pas avec vigueur et déterminisme pour entraîner dans son sillage tous les Nonnais-Bretechois. De votre côté, vous avez su répondre « présents » aux Présidentielles avec notamment au 1^{er} Tour un taux de participation record de 84,44%. Bravo !

Pour vous, nous serons toujours présents.

Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».

CULTIVONS LA PROXIMITÉ !

RETROUVEZ
LES PRODUITS
DE NOS FERMES
ET DE CELLES
DE NOS COLLÈGUES



**LES FERMES
DE GALLY**



LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

**Le choix du bon,
du sain, du juste**

Le marché et l'épicerie des Fermes de Gally rassemblent le meilleur de la production agricole française. L'épicier, la crémière, le caviste, le charcutier et le primeur travaillent en direct avec les producteurs.

@ 20 rue des petits prés - Feucherolles • lesfermesdegally.com

MATTHIEU FRUCHARD
IMMOBILIER

SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

ÉTUDE GRATUITE ET CONFIDENTIELLE
DE VOTRE **PROJET IMMOBILIER**



07 66 55 64 02

kw
KELLERWILLIAMS
IMMOBILIER

matthieu.fruchard@kwfrance.com

CONSEILLER IMMOBILIER RSAC 877 570 895

CONSULTEZ LES
AVIS CLIENTS



PRÉSENTE DANS 50 PAYS

KELLER WILLIAMS EST LA PLUS GRANDE FRANCHISE IMMOBILIÈRE DU MONDE.

L'ENTREPOTES

RESTAURANT ○○○ GRILL

Ouvert le midi du lundi au samedi et
du jeudi au samedi soir. À bientôt !

Réservations : 01 30 68 95 03

ou 06 02 18 79 71

www.lentrepotes78.fr



13 rue du Chemin Vert (derrière la mairie) | Feucherolles



LA RESIDENCE

Mon partenaire immobilier

Agence de Saint-Nom-la-Bretèche
33 route de Saint-Germain
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

Diagnostiques offerts pour toute exclusivité !



Construisons demain, ensemble...

En 2022, nous mettons
à votre disposition nos
services de Home Staging,
de communication (visite
virtuelle, 3D et/ ou HDR),
d'étude financière.

Et fort de notre expérience de
2021, nous renforçons notre
réactivité et la sécurité des signatures
de contrats et mandats via YouSign.

01 34 62 62 00

Achat - Vente - Location

caroline@laresidence.fr - www.laresidence.fr